

*Démocratie participative*

**La Ville de Rouen lance un appel à projets citoyens !**



**Le développement de la démocratie participative fait partie intégrante des priorités de la Ville de Rouen. De la création des premiers Conseils de quartier en 1996 à la mise en place depuis 2008 d'un budget participatif, la Ville de Rouen a toujours été innovante en la matière. Le lancement d'un appel à projets citoyens cette année témoigne de la volonté de l'équipe municipale d'aller toujours plus loin dans cette démarche**

« Notre Ville a été précurseur en matière de démocratie participative avec la mise en place dès 1996 des conseillers de quartier, bien avant la loi Vaillant de 2002 relative à la proximité. Nous avons développé depuis dans ce domaine des outils innovants comme l'organisation d'Ateliers Urbains de Proximité (AUP), la mise en place d'un Observatoire de la vie participative (Assemblée de la Vie Participative), de Conseils Citoyens sur les quartiers promis au renouvellement urbain, et la création d'un budget participatif pour accompagner les projets des conseils de quartier dès 2010. Avec cet appel à projets citoyen, futur budget participatif citoyen, élaboré avec les Conseillers de quartier, nous souhaitons proposer une nouvelle façon d'associer les habitants à la transformation de leur ville » soulignent à cette occasion **Yvon ROBERT, Maire de Rouen** et **Jean-Michel BEREGOVOY, Adjoint au Maire en charge de la coordination des outils de la démocratie participative et des politiques de proximité.**

## **LE BUDGET CITOYEN PARTICIPATIF : UNE PREMIÈRE ÉTAPE**

Mis en place depuis 2008 par la Ville, le budget citoyen a permis de franchir une étape supplémentaire dans la co-élaboration entre la Ville et les habitants. Celui-ci est attribué chaque année aux conseils de quartier pour réaliser des projets d'intérêt local. Depuis sa création, son budget a augmenté de 180 000 euros à 230 000 euros en 2017. Plus de 80 projets au total ont été réalisés: aménagement de squares, de places et de rues, mise en valeur de chemin de ville (butée Saint-Maur) ou de randonnée (Hauts-de-Rouen), signalétique (table d'orientation), équipements sportifs (agrès, panneaux de basket...), aires de jeux, boîtes à lire...

## **L'APPEL À PROJET CITOYEN : UN APPROFONDISSEMENT DE LA DÉMARCHÉ PARTICIPATIVE**

L'appel à projet citoyen constitue une nouvelle forme de participation et de concertation dont l'objectif est de renouveler le dialogue démocratique, de favoriser l'implication directe des habitants dans la vie de leur cité et de faire émerger des projets novateurs en lien direct avec les besoins des usagers de l'espace public. L'appel à projet va permettre de faire émerger des projets dont la finalité est d'améliorer la qualité de vie au sein des quartiers rouennais.

## **UN BUDGET CONSÉQUENT : 1 MILLION D'EUROS SUR TROIS ANS**

Le montant de l'actuel budget participatif est de 230 000 euros par an et ce, jusqu'en 2018 inclus. En 2019, ce budget sera intégré au budget participatif de l'appel à projet citoyen pour atteindre une enveloppe maximale de 1 million d'euros sur les trois exercices budgétaires 2019-2020-2021.

## **LES PROJETS CONCERNÉS PAR L'APPEL À PROJET**

Les domaines possibles de réalisation ou d'aménagement concernent l'amélioration du cadre de vie, le vivre ensemble, le lien social... Leur finalité doit être d'intérêt général (développer la citoyenneté, permettre une meilleure mobilité, présenter un caractère innovant, jouer un rôle pédagogique, apporter un service de proximité ...). Les projets présentés peuvent être soit thématiques, soit localisés. Toutes les informations, dont le règlement de l'appel à projet, sont disponibles sur le site : [www.rouenensemble.fr](http://www.rouenensemble.fr)

## **COMMENT CA MARCHE**

Les propositions émises par les citoyens en ligne seront étudiées par l'Assemblée de la Vie Participative qui décidera de celles qui peuvent être explorées. Les services municipaux seront sollicités pour donner un avis technique. Les projets identifiés comme techniquement réalisables, au regard de l'enveloppe allouée et des critères de règlement, seront soumis à l'avis des citoyens dans le cadre d'une votation citoyenne. Les résultats seront analysés par l'Assemblée qui veillera à l'équilibre des projets sur le territoire.

## LES ÉTAPES DE L'APPEL À PROJETS CITOYENS

21 mars – 22 avril :

**Dépôt des projets sur le site internet « Rouen ensemble »**

Fin mai – 30 septembre 2018 :

**Instruction et analyse technique des projets par les services de la Ville et l'assemblée de la vie participative**

Octobre/Novembre 2018 :

**Promotion des projets (30 à 40 maximum) et votation pour retenir 12 projets**

2019 à 2021 :

**3 ans de réalisation (avec concertation et évaluation)**